



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bulletin de salaire des assistants maternels - difficulté de mise à jour

Question écrite n° 24114

Texte de la question

M. Gérard Menuel alerte Mme la ministre du travail sur les difficultés informatiques de mise en application de la réduction de cotisations sociales des heures complémentaires et majorées sur les bulletins de salaire des assistantes et assistants maternels employés par des particuliers. Ces professionnels exerçant auprès de jeunes enfants bénéficient d'une réduction de 11,31 % des cotisations d'assurance vieillesse (de base et complémentaire) sur leurs heures complémentaires et leurs heures majorées depuis le 1er janvier 2019 (application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019). Depuis 10 mois, aucun changement n'est apparu sur leur bulletin de paie. Pajemploi, géré par l'URSSAF, n'a pu mettre en conformité son logiciel avec les directives de l'État. Les particuliers employeurs et les assistantes et assistants maternels dénoncent cette situation pénalisante. Il lui demande quelles sont les mesures immédiates qu'elle entend prendre afin de mettre un terme à ce dysfonctionnement incompréhensible, mettant une nouvelle fois ces salariés en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24114

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9564

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)